

# MESURES SALARIALES

## LES MASQUES SONT TOMBÉS !

Vendredi 5 février, à l'issue d'une séance de négociation décevante sur les mesures salariales, les organisations syndicales ont demandé un entretien à Mme LAIGNEAU. Notre présidente a décliné la proposition.

Vos représentants FO Energie et Mines prennent acte de cette décision et regrettent cette absence de dialogue social.

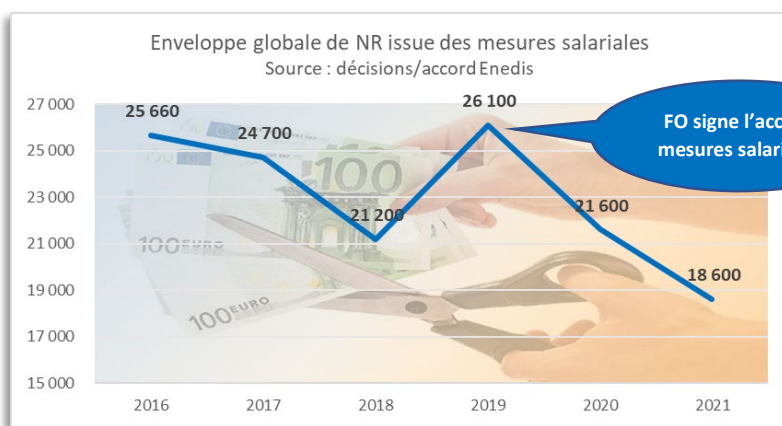
Faisons le point sur l'évolution des mesures salariales ces dernières années.

### Près d'un tiers de NR en moins en 6 ans !

Après avoir tant salué la réactivité et l'implication des agents depuis le début de la crise sanitaire, voici comment Enedis vous remercie.

#### FO Energie et Mines : des revendications claires à Enedis

- “ Un volume de NR équivalent à celui de 2019
- “ Une sanctuarisation des NR « hors contingent » (Egalité professionnelle, transformation, formations promotionnelles, politique mobilité...)



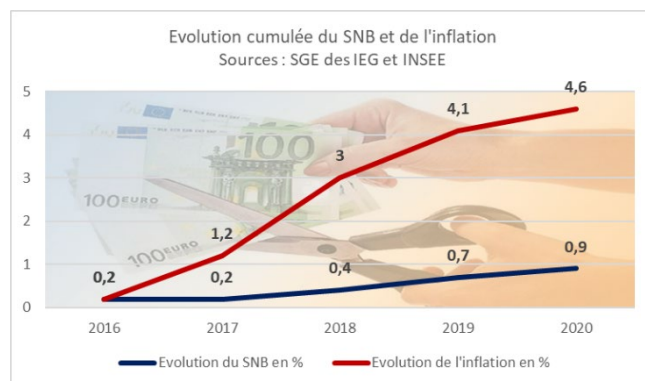
### Quelles ambitions humaines ?

La Direction ose parler d'un NR tous les 2 ou 3 ans. A FO nous constatons qu'au mieux, un agent reçoit une reconnaissance tous les 3 ou 4 ans... à condition d'être performant sur la durée !

Les autres devront se contenter de la progression du salaire national de base : +0,2% d'augmentation ou d'un échelon d'ancienneté.

Nous saluons le courage des managers qui n'auront quasiment aucun levier pour encourager et remercier leurs équipes.

Comment seront reconnus les agents à temps réduit, les femmes ou les salariés handicapés ? Faudra-t-il qu'ils attendent de ressortir « en écart » pour obtenir une reconnaissance ?



### Des conséquences à long terme sur l'attractivité d'Enedis

A FO Energie et Mines nous nous inquiétons des effets d'une telle politique salariale sur la motivation des salariés et sur l'attractivité de nos métiers auprès de futurs embauchés. Comment promouvoir une entreprise où l'on peut espérer une progression significative tous les 3 ou 4 ans, au mieux ?

**FO Energie et Mines refuse donc de signer la proposition d'accord car il amène un nouveau recul social.**

**La Direction prendra ses responsabilités en rédigeant une décision unilatérale.**